

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Culture, citoyenneté et relations internationales »

Conseil municipal du 8 juin 2015

Séance du 21 mai 2015

**34**

**GAM – demande de subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication et de la DRAC**

Etaients présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaients absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à :

M. FREMINE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- |                                                                  |           |
|------------------------------------------------------------------|-----------|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :   | <b>39</b> |
| - Nombre de conseillers en exercice :                            | <b>39</b> |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | <b>39</b> |

■ Rapport de présentation :

Monsieur Florent LELONG, conseiller municipal délégué, expose :

L'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), dans le cadre du soutien aux lieux labellisés SMAC (Scène Musiques Actuelles), accorde une aide au fonctionnement annuel selon un contrat d'objectifs précis.

A ce titre, et dans le cadre du conventionnement pluripartite et pluriannuel autour de la Grange à Musique (délibération N° 20 du conseil municipal du 16/12/2013), l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles a décidé d'accorder une subvention de 75 000 € à la Grange à Musique en 2015.

Dans le cadre des objectifs annuels de la Grange à Musique, il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 75 000 € au titre d'une aide à la Scène de Musiques actuelles La Grange à Musique, auprès de l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 21 mai 2015,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39                      Pour : 39                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 75 000 € auprès de l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles.

**Article 2** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à signer toute convention avec l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles portant sur une aide au fonctionnement de la SMAC Grange à Musique, et tous les documents y afférents.

**Article 3** : d'imputer les recettes éventuelles dudit projet sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville, compte GM/314/74718.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 10 JUIN 2015

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 11/06/15

et publication ou notification le 11/06/15

affiché le 10/06/15

CREIL, le 11/06/15

Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe RALUY